

2^E BULLETIN

INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

Volet « Services conseils »

printemps 2006

C'est en 2003 que débutait officiellement la grande aventure de l'Initiative de développement coopératif (IDC) et de ses deux volets « Services conseils » et « Innovation et Recherche ». L'Initiative de développement coopératif est un programme quinquennal qui vise à rendre l'option coopérative plus accessible pour les Canadien(ne)s de façon à répondre aux défis actuels et aux besoins de la société canadienne. Officiellement lancé en avril 2003, le volet « Services conseils » du programme est conjointement géré par le *Conseil Canadien de la Coopération* (CCC) et la *Canadian Co-operative Association* (CCA).

Près de trois ans après le début du programme, nous sommes maintenant en mesure de souligner les impressionnants résultats qui ont été accomplis par les partenaires de l'IDC. À l'hiver 2006, près de 100 coopératives étaient créées, plus de 350 nouveaux projets de coopératives ont été appuyés et soutenus et autant de coopératives existantes ont reçu de l'aide technique dans le cadre du volet « Services conseils ». Loin de se limiter à ces chiffres, les résultats découlant de ce programme ne peuvent se mesurer uniquement par le nombre de coopératives démarées ou consolidées. Les synergies créées suite au lancement de l'Initiative ont favorisé une plus grande cohésion du secteur coopératif canadien, et ce, d'un bout à l'autre du pays. De multiples partenariats ont été développés entre plusieurs partenaires et les trois paliers de gouvernements. Certaines associations jadis peu actives en matière de développement coopératif sont devenues des chefs de file en la matière. D'ailleurs, la demande générée par le programme est telle qu'elle dépasse largement la possibilité de profiter des nombreuses opportunités identifiées par le secteur en raison des ressources limitées du programme.



Caroline Albert

Ce deuxième bulletin vous permettra de découvrir quelques belles réussites du mouvement coopératif pancanadien. L'ensemble des 11 histoires contenues dans ce bulletin sont plus inspirantes les unes que les autres et nous démontrent chacune à leur façon comment la coopération peut s'avérer une formule gagnante pour répondre aux défis des communautés tant urbaines que rurales. Comme vous aurez l'occasion de le constater, le mouvement coopératif a de multiples visages. La formule coopérative peut consister en une solution pour contrer l'exode des jeunes, les difficultés que posent le vieillissement de la population, le manque de possibilités d'emplois, l'accès difficile aux soins de santé en région rurale et l'intégration des communautés immigrantes à la société canadienne. Les succès du mouvement coopératif passent trop souvent dans l'ombre. Il est pourtant essentiel de promouvoir ces succès afin que la société canadienne puisse reconnaître l'importance du mouvement coopératif dans le développement socio-économique des collectivités.

Les différentes coopératives dont il est question dans le présent bulletin ont pu être démarées grâce au travail des partenaires régionaux et sectoriels ainsi qu'à l'appui financier de l'IDC. Faute d'espace, nous n'avons pu citer qu'une dizaine d'exemples. On en compte néanmoins des centaines d'autres ! Chacune d'entre elles vous permettra de constater que lorsqu'une communauté s'implique activement dans un projet qui lui tient à cœur, tout devient possible.

Caroline Albert

POUR NOUS JOINDRE

Madame Caroline Albert

Gestionnaire du volet « Services conseils »

Conseil Canadien de la Coopération et Canadian Co-operative Association

450, rue Rideau, bureau 201, Ottawa, Ontario, K1N 5Z4

Téléphone: (613) 789-5492

Télécopieur: (613) 789-0743

Courriel électronique: caroline@ccc.coop

Sites Internet pertinents à consulter: www.ccc.coop et www.coopscanada.coop



ARCTIQUE

La prestation de services financiers dans l'arctique

À l'été 2004, la Banque de Montréal annonçait son intention de fermer sa succursale d'Iqaluit, à l'île de Baffin, et d'en transférer les comptes à quelque certaines de kilomètres de là, soit à une succursale de Pembroke, en Ontario. Un porte-parole de la Banque de Montréal a confirmé aux médias que cette fermeture ne signifiait pas que les activités de la Banque sur le territoire n'étaient pas rentables, mais simplement qu'elles ne pouvaient faire autant de bénéfices que souhaité. Cette fermeture réduisait à deux le nombre de banques à charte au Nunavut – la Banque Royale et la CIBC – et provoquait ainsi un sentiment de vulnérabilité auprès de la communauté.

Devant cette situation, les résidants se sont concertés pour examiner la possibilité de former une coopérative de crédit, non seulement pour répondre aux besoins des citoyens de la région d'Iqaluit, mais pour l'ensemble du territoire. Les coopératives de crédit sont fondées sur le principe d'entraide et sur la conviction que l'accès au crédit et aux services financiers est un droit fondamental de la personne. Ce projet a reçu l'appui d'Arctic Co-operatives Ltd (ACL), et des ressources y ont été affectées dans le cadre de l'**Initiative de développement coopératif** (IDC).

Les résidants d'Iqaluit ont alors mis au point et réalisé un sondage pour déterminer le niveau d'appui à l'égard d'une coopérative de crédit dans la ville et dans d'autres collectivités. Les coopératives membres d'ACL leur ont prêté main-forte en distribuant et en recueillant les questionnaires de sondage à Pond Inlet, à Pangnirtung, à Rankin Inlet, à Arviat, à Resolute Bay, à Cambridge Bay et à Kugluktuk. Les résultats du sondage se sont révélés très positifs : 80 % des répondants ont dit qu'ils appuieraient et utiliseraient une coopérative de crédit.

Dès 1990, un rapport commandé par ACL faisait état des avantages associés à l'accès local des collectivités du Nunavut à des services financiers. Ces avantages comprennent la mobilisation de l'épargne locale à des fins de développement économique, l'accès des entreprises locales au système de paiements, l'accès à des comptes de placement et d'épargne productifs d'intérêts, l'augmentation de la richesse locale, l'accès au crédit dans sa langue maternelle et, avant tout, la possibilité d'acquérir des compétences en gestion financière personnelle.

À l'aide de la contribution financière du programme de l'IDC, ACL est en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la recherche de moyens pour assurer des services financiers dans les petites collectivités de l'Arctique. Bon nombre des ressources physiques et techniques nécessaires pour créer des coopératives de crédit existent déjà dans le milieu des coopératives du Nord, au sein du gouvernement du Nunavut et dans les organismes territoriaux responsables des revendications territoriales.

À l'heure actuelle, seulement trois collectivités du Nunavut ont un accès local à des services financiers. Depuis nombre d'années, la prestation de services financiers aux collectivités éloignées du Nunavut fait l'objet de discussions. Le besoin est évident et de plus en plus grand à mesure que le développement économique se poursuit. La prestation de services financiers est une importante initiative qui aura des incidences positives sur la vie des 30 000 habitants des 25 collectivités du Nunavut. On risque même de voir cet important projet s'étendre aux collectivités des Territoires du Nord-Ouest et des autres régions de l'Arctique.



ALBERTA

Des entrepreneurs handicapés qui s'affranchissent de la pauvreté

Les membres fondateurs de la Calgary Alternative Business Support and Contracting Services Co-operative (CABSCo) ont tous une déficience sur le plan du développement mais cette difficulté n'a pas empêché chacun d'eux de créer leur propre entreprise. Grandis de leur propre expérience, ils ont mis sur pied une coopérative pour aider des entrepreneurs handicapés à démarrer et à exploiter leur propre entreprise. Propriétaires d'entreprises d'entretien des pelouses et de recyclage, de conception de sites Web ou encore de conception d'artisanat métis, les membres de la CABSCo savent que les personnes handicapées qui exploitent une entreprise sont souvent en mesure de réduire significativement leur taux de dépendance envers l'aide financière de l'État, voire même de l'éliminer complètement.

Non seulement CABSCo compte-t-il supporter ces entrepreneurs en leur offrant des services tels que des assurances, l'accès à des conseils juridiques et comptables ainsi que des services de consultation en matière de mise en marché, mais cette coopérative les aidera également à s'assurer d'une clientèle stable et régulière.

CABSCo compte deux types d'adhésion : l'adhésion comme consommateur et l'adhésion comme fournisseur. L'adhésion comme consommateur est offerte à ceux qui veulent acheter les services de la coopérative. Ce type d'adhésion sera initialement proposé aux organismes à but non lucratif pour leur offrir les services dont ils ont besoin tout en

favorisant le développement économique communautaire. L'adhésion comme fournisseur est quant à elle offerte à ceux qui signent un contrat avec CABSCo pour vendre une quantité définie de leurs produits ou de leurs services à la coopérative à un taux convenu. La coopérative vend ensuite ces produits ou ces services aux membres consommateurs à un taux préférentiel, et à un taux plus élevé au grand public.

Avec l'aide d'un agent de développement coopératif et l'appui financier du volet « Services conseils » de l'**Initiative de développement coopératif**, les fondateurs ont reçu l'appui nécessaire dans l'ensemble des étapes précédant la constitution de la coopérative (réalisation d'une étude de faisabilité et de viabilité, organisation de groupes de discussion, conception des statuts et règlements de la coopérative, élaboration d'un plan d'affaires, etc.). Les prochaines étapes consisteront à officialiser les contrats d'adhésion et à procéder activement au recrutement des membres tout en assurant la prestation de services à l'entreprise.

Les membres participent activement à la création et à l'administration de la coopérative. Du fait de leur déficience sur le plan du développement et de leur marginalisation économique, ils ont dû surmonter de multiples difficultés pour lancer et exploiter une entreprise prospère. Ils sont persuadés que l'entraide entre les membres de la coopérative leur permettra, à eux et à d'autres comme eux, de s'affranchir de la pauvreté. À cette fin, ils consacrent temps, ressources et énergie avec un dévouement absolu pour faire de CABSCo un succès.



LA COOPÉRATIVE LA SIEMBRA

En seulement six ans, la coopérative La Siembra a accompli un travail que peu d'autres réussiraient à faire. Elle a apporté des produits équitables sur les rayons des grandes chaînes de magasins d'alimentation, tout en rehaussant la conscience sociale tant des consommateurs que de ses concurrents. La Siembra veut amener un changement culturel là où « le commerce équitable est la nouvelle norme », explique le codirecteur général, Jeff de Jong.

La Siembra, qui signifie en espagnol le temps des semences ou de la plantation, vendait à ses débuts du chocolat chaud équitable à un marché spécialisé. Elle a depuis élargi sa gamme de produits pour inclure également des tablettes de chocolat, du sucre, des copeaux de chocolat et du cacao biologiques, produits qu'elle vend maintenant à de grands détaillants.

La Siembra est une coopérative de travailleurs établie à Ottawa, en Ontario, qui a pour mission de devenir un chef de file du commerce équitable en Amérique du Nord et d'offrir aux consommateurs des produits biologiques certifiés équitables de haute qualité. Au cœur de sa mission, on compte également la volonté d'aider les producteurs de la coopérative à améliorer les conditions de vie des petits producteurs et, par le fait même, le bien-être des collectivités mais aussi de renseigner les consommateurs d'ici sur les avantages du commerce équitable et l'alternative biologique.

À ses débuts, les fondateurs de La Siembra s'entendaient pour dire qu'un modèle de coopérative appartenant aux travailleurs était conforme à leurs propres valeurs et principes. Même si le modèle coopératif nécessitait plus d'efforts, il renforçait les valeurs démocratiques et égalitaires de l'organisme et favorisait un engagement soutenu du personnel dans l'entreprise.

Avec l'aide du programme de **l'Initiative de développement coopératif** et de la Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT), La Siembra s'est attaquée à plusieurs défis auxquels elle a été confrontée dans son développement. En effet, grâce au programme de l'IDC, la FCCT est en mesure d'offrir des subventions aux coopératives de travail nouvelles ou existantes pour payer les services techniques de consultants. Avec la subvention obtenue, La Siembra a obtenu l'aide d'un consultant afin d'examiner les façons d'offrir des salaires plus concurrentiels et un ensemble plus complet d'avantages sociaux à ses membres-travailleurs.



Le personnel de La Siembra

Non seulement le personnel de La Siembra est-il très motivé par sa mission, mais il est aussi animé par une vision, un sens de l'engagement et un esprit d'entrepreneuriat sans pareil. Toutes ces qualités font que le modèle coopératif fonctionne à merveille à La Siembra. Tout au long de sa rapide croissance, l'organisation est demeurée fidèle aux principes et aux modes de travail coopératifs.

D'UN BOUT À L'AUTRE



COLOMBIE-BRITANNIQUE

La coopérative Gallery of Artisans

En septembre 2005, des artistes de Victoria, en Colombie-Britannique, ont mis sur pied la coopérative Gallery of Artisans. C'était leur façon de prendre le contrôle de leurs affaires et de mettre en marché leurs produits. La création d'une nouvelle entreprise n'est jamais chose facile, mais, pour les artisans de cette galerie d'art coopérative, la voie à suivre a été grandement facilitée par l'aide technique, financière et morale offerte dans le cadre du volet « Services conseils » de l'Initiative de développement coopératif (IDC SC).

Après une réunion initiale rassemblant 23 artistes en janvier, ces derniers décidaient de communiquer avec la British Columbia Co-operative Association (BCCA) pour lui demander son appui dans le projet. La BCCA supporte plusieurs projets de coopératives dans la province via la directrice du développement coopératif. Le poste de directrice du développement coopératif, dont les fonctions consistent à offrir une aide technique aux coopératives naissantes, est financé par le volet « Services conseils » de l'IDC. En février, un représentant du groupe des artistes a rencontré la directrice du développement coopératif de la BCCA et ensemble, ceux-ci ont identifié les besoins prioritaires ainsi que les étapes à suivre pour mettre sur pied leur coopérative.

En mars, la directrice du développement coopératif de l'IDC s'est rendue à Victoria pour rencontrer les membres éventuels de la coopérative Gallery of Artisans et leur donner une brève séance d'initiation aux coopératives. Le groupe s'est vu remettre des documents à utiliser dans le cadre de ses propres activités d'exploration et de développement. Les frais de cette rencontre ont été partagés entre les artisans et le programme de l'IDC.

Les membres de la Gallery of Artisans ont alors choisi une équipe d'agents de développement coopératif en visitant le site Web du Réseau des développeurs de coopératives (hébergé sur le site Web de la BCCA). Treize membres ont tenu une séance de travail d'une journée complète avec les agents de développement coopératif et ont fait d'importants progrès vers leur but – la constitution d'une coopérative – en établissant notamment un plan de travail détaillé. Les

honoraires des agents de développement ont été payés à même le fonds collectif de l'IDC. Ce fonds collectif de la BCCA a été créé grâce à la contribution financière de l'IDC. Il permet d'octroyer des subventions d'au plus 1 500 \$ à des coopératives naissantes pour se prévaloir de services techniques auprès de professionnels.

À l'aide des renseignements fournis par la BCCA et le Réseau des développeurs, les artistes ont rédigé eux-mêmes les statuts et règlements de la coopérative et ils les ont fait enregistrer auprès du registraire provincial des coopératives. Au cours de la même période, les membres de la galerie d'art ont fait des démarches auprès d'autres coopératives d'artisans pour tirer parti de leurs expériences.

Bien que la coopérative ait reçu au total une aide financière directe de moins de 1 000 \$ de l'IDC SC, son soutien technique, financier et moral s'est révélé des plus utiles. En mettant en relation cette coopérative naissante avec la BCCA, le Réseau des développeurs, l'IDC et des coopératives existantes, le mouvement coopératif a travaillé de façon collective et coopérative à créer une entreprise locale dynamique tout en assurant du travail et des revenus à des artistes de la région de Victoria et contribuant au développement économique de la collectivité.



La coopérative Gallery of Artisans



SASKATCHEWAN

La coopérative de services de soutien à domicile de Tisdale

Tisdale est une collectivité rurale de la Saskatchewan animée d'un grand esprit de coopération. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait opté pour le modèle coopératif lorsqu'elle cherchait le moyen d'assurer des services de soutien à domicile aux personnes âgées et autres résidants dans le besoin.

La coopérative de services de soutien à domicile de Tisdale vise à améliorer la qualité de vie des résidants de Tisdale en offrant un soutien à ceux d'entre eux qui ont besoin d'aide dans leurs activités de tous les jours. La coopérative a été créée en vue de fournir de nouveaux services à la communauté et de bonifier ceux qui existent déjà.

Depuis le jour où quelques personnes intéressées ont reconnu l'existence d'un besoin, la mise sur pied de la première coopérative de services de soutien à domicile de la province va bon train. Suite à la tenue de la première assemblée publique en septembre 2004, on entreprenait une étude d'évaluation des besoins. Le financement du travail de recherche initial a été assuré par le volet « Services conseils » de l'Initiative de développement coopératif. Le vaste processus de consultation communautaire comprenait

des groupes de discussion et des entrevues individuelles avec des personnes âgées, ainsi qu'un vaste dialogue avec des fournisseurs de services de logement, des travailleurs en soins à domicile et d'autres professionnels de la santé concernés.

Lors de cette démarche, les groupes consultés se sont prononcés et ont dit appuyer l'établissement d'un centre à guichet unique offrant les services de travaux ménagers, de transport, de menus travaux ainsi que de fonctions d'assistant personnel (par exemple, pour le paiement des factures et la liaison avec la famille) selon la formule de la rémunération à l'acte.

D'après les données recueillies lors de la consultation communautaire, le centre de services pour personnes âgées doit être facile d'accès, offrir des services abordables en temps opportun et être doté de travailleurs hautement compétents. L'intégration de personnes âgées qualifiées au personnel rémunéré de prestation des services suscite également une réaction favorable. La création d'un centre capable d'assurer efficacement les services de qualité nécessaires aux personnes âgées est grandement susceptible de renforcer l'autonomie des aînés de la collectivité de Tisdale et de rehausser leur qualité de vie.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Promouvoir la participation des jeunes dans le mouvement coopératif à l'Î.-P.-E.

Lancé en 2004, le projet MJASC (Mobilisation des jeunes aux services conseils) s'adresse aux jeunes des quatre provinces de l'Atlantique. Il vise à renforcer les capacités de la jeunesse de niveau universitaire à développer les connaissances et les outils nécessaires à la création d'entreprises coopératives dans le but de stimuler le développement économique communautaire. Le projet MJASC cherche également à sensibiliser, à former et à éduquer les jeunes à la formule coopérative, tout en les encourageant à participer activement au mouvement coopératif.

Ce projet, qui reçoit l'appui financier du volet « Services conseil » de l'IDC, est d'autant plus intéressant qu'il a provoqué un effet de synergie impressionnant entre les différents acteurs du mouvement coopératif des provinces de l'Atlantique. À l'Île-du-Prince-Édouard, un partenariat entre MJASC et le Conseil de développement coopératif (CDC) a notamment permis la réalisation de plusieurs activités intéressantes en 2005 dont la création d'une Coopérative service jeunesse qui a eu beaucoup de succès dans la région Évangéline.

Durant l'été 2005, la stagiaire Katie Cudmore du projet MJASC était bien déterminée à promouvoir la formule coopérative et à soutenir le développement de nouvelles coopératives dans la région Évangéline. Avec l'aide et l'expertise de l'équipe du projet MJASC et du CDC, Katie mettait sur pied une Coopérative service jeunesse

avec cinq jeunes dynamiques prêts à s'investir dans ce projet. Les jeunes furent alors formés sur les principes, le fonctionnement et les particularités des entreprises coopératives. Avec l'appui de l'équipe de MJASC et du CDC, les jeunes se sont structurés en coopérative et débutaient aussitôt la promotion des services qu'ils étaient prêts à offrir dans la communauté. Plusieurs résidents de la région n'ont pas tardé à faire appel aux services. En l'espace de quelques semaines, les cinq jeunes (âgés de 13 à 16 ans) ont généré des revenus impressionnants en plaçant leur cœur au travail et en exécutant de multiples travaux dans la communauté.

En plus de familiariser les jeunes aux valeurs du mouvement coopératif, de leur permettre d'acquérir de l'expérience de travail et de développer des habilités en gestion, cette initiative a permis aux jeunes membres de la coopérative d'amasser de l'argent de poche tout en s'impliquant dans leur communauté en offrant des services utiles à des tarifs abordables. L'expérience a été marquante pour ces jeunes et ils en sont sortis valorisés.

Le projet de la Coopérative service jeunesse a été rendu possible grâce à un partenariat entre l'Initiative de développement coopératif, le Conseil de développement coopératif et le projet MJASC. Ceci n'est qu'un exemple de projet qui fut appuyé à la fois par MJASC et le Conseil de développement coopératif. Or, le soutien financier alloué au CDC ainsi qu'au projet MJASC par le volet « Services conseils » de l'IDC permet à ces derniers d'appuyer le développement des coopératives à longueur d'année dans la région.



NOUVELLE-ÉCOSSE

Le secteur coopératif répond aux besoins des aînés de la ville de Chéticamp

Une étude effectuée en 2002 auprès de la communauté acadienne de Chéticamp par le Conseil Coopératif Acadien de la Nouvelle-Écosse révélait un sérieux manque de logements adéquats pour les personnes retraitées de la région. Plutôt que d'attendre le plan d'action du gouvernement pour résoudre ce problème, un groupe de la communauté décidait d'intervenir en proposant la construction d'une coopérative de logement pour retraités. L'idée a suscité un intérêt immédiat dans la communauté.

Peu de temps après, la coopérative de logement La Résidence Acadienne était incorporée.

La recherche de financement fut une étape cruciale du projet. Les institutions financières de la région étaient hésitantes à investir dans ce projet novateur, notamment en raison de son envergure. L'idée de créer un fonds d'investissement communautaire fut alors proposée. Ce fonds allait permettre à la fois aux futurs locataires et aux gens de la communauté d'investir dans un projet qui importe aux gens de la région. Dans l'espace de quelques mois, plus d'un demi million de dollars furent amassés. Ce montant permit aux instigateurs du projet d'approcher une institution financière afin d'obtenir un prêt hypothécaire pour le million manquant pour compléter le projet.

Après deux années de travail, la Résidence Acadienne ouvrit finalement ses portes au mois d'avril 2005 afin d'accueillir les résidents dans ses vingt unités. Le niveau de satisfaction des locataires est tel qu'un projet d'une phase II de la résidence, soit la construction de 20 unités supplémentaires, est déjà en cours. Le succès de cette coopérative d'habitation s'explique par le fait que ce projet répond à un besoin réel de la population vieillissante de Chéticamp. C'est un projet

développé par et pour les aînés de cette région rurale et, par le fait même, se veut parfaitement adapté à leurs besoins. Ceci illustre bien comment la formule coopérative est une formule gagnante pour répondre aux défis auxquels font face certaines communautés.

Tout ce travail n'aurait probablement pas pu être réalisé sans l'appui du Conseil Coopératif Acadien de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil a été impliqué à tous les niveaux du projet en appuyant la communauté dans l'ensemble de ses démarches. L'Initiative de développement coopératif en est également pour quelque chose puisqu'en octroyant une aide financière au Conseil pour appuyer le développement coopératif dans la région, le Conseil a pu procéder à l'embauche d'un agent de développement qui fut activement impliqué dans la réalisation de ce projet. Le récit de la Résidence Acadienne est la preuve que lorsqu'une communauté s'implique activement dans un projet qui lui tient à cœur, tout devient possible.



La Résidence Acadienne



MANITOBA

Relever le défi en coopérant: la coopérative de communications de Rivière-aux-Rats

La coopérative de communications de Rivière-aux-Rats, formée en 2002, a pour mandat d'aider les Franco-Manitobains du village de Saint-Pierre-Jolys, de la municipalité rurale de DeSalaberry ainsi que des collectivités rurales avoisinantes à établir des services Internet à large bande qui sont abordables et exploités par la collectivité. La coopérative a fait œuvre de pionnière en introduisant les services à large bande dans la région bien avant le reste du Manitoba rural. La création de la coopérative a cependant nécessité des alliances stratégiques et des partenariats avec des utilisateurs du milieu des affaires, la municipalité locale, des sociétés de développement communautaire, le conseil scolaire de la localité et diverses entreprises du secteur de la technologie de l'information.

Le choix du modèle coopératif était capital puisque l'initiative nécessitait de nombreux partenariats fondés sur le principe de l'entraide. On souhaitait avant tout que la propriété et l'exploitation du service soient sous le contrôle de la collectivité locale. De nombreux clients ruraux étaient d'avis que MTS, la compagnie de téléphone provinciale et le principal fournisseur de service Internet par accès commuté, n'était pas suffisamment sensible aux besoins des résidents ruraux et n'offrait pas un service satisfaisant.

Au cours de ses deux premières années et demie d'exploitation, la coopérative est devenue un fournisseur fiable de services sans fil à large bande et a dépassé ses objectifs initiaux en terme de recrutement des membres.

Cependant, le secteur des services à large bande en milieu rural a changé radicalement. MTS fournit maintenant un accès DSL (une connexion à très haute vitesse qui utilise les mêmes câbles qu'une ligne téléphonique ordinaire) à 85 p. 100 des Manitobains dans presque toutes les villes, quelle qu'en soit la taille, y compris celles qui se trouvent dans la zone desservie par la coopérative. Par conséquent, celle-ci a vu son bassin de clients résidentiels éventuels diminuer considérablement et elle devra cesser de miser sur le volume de clientèle pour se consacrer plutôt à offrir un service spécialisé aux résidences isolées et aux entreprises dont les besoins ne peuvent être comblés par l'accès DSL.

Totalement accaparé par les activités courantes de cette jeune entreprise qui fournit des services Internet, le conseil d'administration volontaire n'avait guère de temps à consacrer à la planification stratégique. Grâce à l'aide reçue dans le cadre du volet « Services conseils » de l'Initiative de développement coopératif, la coopérative de Rivière-aux-Rats a été en mesure de se prévaloir des services d'une firme locale de consultants ayant de l'expérience en développement coopératif, Dungannon Consulting Services, pour l'élaboration d'un plan stratégique qui guidera la coopérative vers un avenir viable à long terme dans le secteur des services sans fil à large bande.

Un projet de grande envergure est encore en voie d'élaboration, et il reste à voir si la coopérative de Rivière-aux-Rats peut camper le personnage de David parmi les Goliath des fournisseurs de services Internet à haute vitesse. La stratégie qui a mené au succès de la coopérative repose sur les principes coopératifs et la solidarité franco-manitobaine.



ONTARIO

La Coopérative Horizon Emploi

La Coopérative Horizon Emploi est une agence de placement à but non lucratif qui travaille à l'employabilité et à l'inclusion sur le marché du travail des personnes francophones de la ville d'Ottawa vivant avec une déficience intellectuelle.

Plus qu'une simple agence de placement, la coopérative offre un soutien considérable à ses membres en tentant de les outiller afin qu'ils deviennent des employés autonomes. Après quelques années d'opération, les résultats sont sans contredit intéressants. Le nombre de partenariats conclus avec des employeurs potentiels ne cessent de croître d'années en années. La qualité des services offerts aux employeurs-partenaires en est certes pour quelque chose. En effet, les employeurs bénéficient d'un service professionnel et soutenu au chapitre de la sélection des candidats, de la formation, de la supervision et de la qualité du travail accompli.

La Coopérative Horizon Emploi est toujours à la recherche de nouvelles occasions pour ses membres. À l'automne 2005, elle annonçait la grande ouverture de la Cantine « Le Petit Bonheur ». Cette cantine, gérée par la Coopérative, n'emploie que des francophones atteints d'une déficience intellectuelle et se situe au Centre communautaire Hardini. Avec la contribution financière qu'il reçoit du volet « Services conseils » de l'IDC, le Conseil de la Coopération de l'Ontario (CCO) a été en mesure d'appuyer les instigateurs

de ce projet. Sans l'appui technique et financier du CCO et du programme de l'Initiative de développement coopératif, ce projet n'aurait peut-être jamais vu le jour.

La Coopérative Horizon Emploi est un bel exemple de réussite. En plus de répondre à un besoin criant des francophones atteints d'un handicap intellectuel, la Coopérative a provoqué un effet de synergie sans pareil dans la communauté. C'est en constatant à quel point l'obtention d'un emploi peut transformer la vie des individus membres de la coopérative que l'on peut mesurer le réel succès de cette initiative. Longue vie à la Coopérative Horizon Emploi!



La Coopérative Horizon Emploi



QUÉBEC

Trouver des solutions en temps de conjoncture défavorable : le cas des coopératives forestières du Québec

En 2003, la Conférence des coopératives forestières du Québec (maintenant connue sous le nom de Fédération québécoise des coopératives forestières) a mené une étude approfondie auprès de ses membres concernant leur capitalisation. Les résultats ont permis d'établir un constat global considérablement inquiétant. L'étude a mis en relief trois difficultés sérieuses, soit : la faible rentabilité, la gestion inadéquate des excédents et le manque de sécurité pour les investissements des membres. Les conclusions de l'étude ont fait prendre conscience aux coopératives que ces dernières devaient apporter des changements à leur fonctionnement pour assurer leur pérennité.

L'étude effectuée a permis de réaliser des analyses spécifiques de la situation de chaque coopérative. Des pistes d'action personnalisées ont été proposées pour améliorer la capitalisation de chacune. Dans la majorité des cas, les moyens mis en œuvre pour améliorer la capitalisation ont porté fruits. Ainsi, le ratio de capitalisation des coopératives forestières du réseau s'est amélioré considérablement au cours des trois dernières années, et ce, malgré le contexte difficile qui prévaut dans le secteur forestier.

Quelques mois suivant la publication de l'étude, le Comité de gestion du volet « Services conseils » de l'IDC approuvait une demande de financement déposée par la Conférence des coopératives forestières afin d'effectuer une tournée des conseils d'administration. Réalisées au cours de

l'automne 2005, cette tournée a permis de rencontrer 109 administrateurs et dirigeants de 16 coopératives forestières. Elles visaient à faire le point sur la situation de ces coopératives et leur réitérer l'importance d'une saine capitalisation. En novembre, soit un peu moins de deux ans après la sortie de l'étude initiale, un colloque visant à mobiliser les acteurs afin de les inciter à poursuivre leurs efforts, identifier les actions qui restent à mettre en œuvre et partager les connaissances et l'expérience acquise était réalisé.

Des représentants de l'ensemble du réseau des coopératives de travail du Québec ont participé à ce colloque. Bien que les discussions portaient sur les conclusions de l'étude sur la capitalisation des coopératives forestières, plusieurs coopératives oeuvrant dans d'autres secteurs ont participé à cette rencontre partageant des difficultés similaires à celles des coopératives forestières. Ils en sont ressortis avec de nouvelles idées sur la façon de relever leurs propres défis en matière de capitalisation. Au terme du colloque, les différentes fédérations de la coopération du travail étaient déterminées à mettre en œuvre les pistes d'action identifiées durant cet événement.

L'aide financière provenant de l'Initiative de développement coopératif, combinée à la contribution du réseau des coopératives forestières, a servi à financer l'ensemble des activités de la dernière année. La réalisation de ce projet a permis de faire progresser significativement le positionnement des coopératives québécoises de travail face aux défis importants que posent la capitalisation de ces entreprises collectives.



NOUVEAU-BRUNSWICK

La coopérative de santé de Saint-Isidore : un projet qui a le vent dans les voiles

Saint-Isidore est un village composé d'environ 900 habitants situé au cœur de la Péninsule acadienne. Comme dans plusieurs régions rurales, la pénurie de médecins s'y fait sérieusement sentir et les gens de la communauté sont inquiets. Plutôt que de demeurer des témoins passifs de la détérioration des services offerts dans la région, un groupe de citoyens de Saint-Isidore a décidé d'agir. C'est dans ce contexte qu'émergea l'idée de développer une coopérative de santé pour assurer à la population l'existence à proximité d'une gamme de services essentiels. Cette proposition fut fort bien reçue par la population, notamment par la municipalité de Saint-Isidore. Notons que l'idée était particulièrement novatrice, s'agissant d'une première dans la province du Nouveau-Brunswick.

En mars 2005, deux délégués assistaient au premier Forum de concertation organisé par la Coopérative de développement régional – Acadie (CDR-Acadie), plus particulièrement à un atelier portant sur la formule coopérative et son application en matière de soins de santé. Cet atelier fut très formateur et consolida la volonté d'aller de l'avant avec le projet. Peu de temps après, un contrat de service était signé entre la municipalité et la CDR-Acadie afin que cette dernière accompagne le groupe de travail chargé du dossier dans les différentes étapes du projet.

À peine un mois plus tard, le groupe de travail organisait une assemblée publique d'information. Quelque 200 personnes étaient présentes au rassemblement. Au cours de la rencontre,

on forma un comité provisoire dont le mandat serait d'effectuer une étude de faisabilité et de donner suite au projet. Malgré ces avancées, la pénurie de médecins dans la région laissait planer un problème quant au recrutement de médecins intéressés à pratiquer dans la coopérative. Lors de l'assemblée, deux jeunes omnipraticiennes ont confirmé leur volonté de pratiquer dans une telle clinique : un défi majeur venait d'être relevé!

La campagne de recrutement et de financement est actuellement en cours et bat son plein. L'objectif est de recruter 800 membres et d'amasser une somme totale de 120 000 \$. L'ouverture de la coopérative de santé de Saint-Isidore est prévue pour 2006.

Un tel projet n'aurait pu être possible sans l'engagement substantiel de la communauté. Mentionnons que la municipalité de Saint-Isidore, la Caisse populaire ainsi que certains gens d'affaires de la région se sont impliqués significativement dans le projet.

En accordant du financement à la Coopérative de développement régional pour soutenir le développement coopératif dans la région, l'**Initiative de développement coopératif** a contribué à la réalisation de cet important projet pour la communauté de Saint-Isidore. Il est intéressant de voir à quel point le projet d'une coopérative de santé a soulevé un niveau d'enthousiasme sans pareil dans la communauté et ses environs. Ce projet a su éveiller un esprit de solidarité communautaire digne de l'ère des pionniers du mouvement coopératif acadien !

L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

L'Initiative de développement coopératif est un partenariat de 15 millions de dollars entre le Secrétariat aux coopératives du gouvernement fédéral et le secteur coopératif qui vise à rendre l'option coopérative plus accessible pour les Canadiennes et les Canadiens, de façon à répondre aux défis actuels. L'Initiative de développement coopératif (IDC) comporte deux volets: Innovation et recherche, et Services conseils. Ce programme a été annoncé au printemps 2002 et a pris son envol en avril 2003.

Le volet « Innovation et recherche », qui est géré par le Secrétariat aux coopératives, permet aux Canadiens d'examiner et de mettre à l'essai des applications novatrices du modèle coopératif.

Le volet « Services conseils » offre une aide et des conseils techniques aux particuliers, aux groupes et aux collectivités désirant créer des coopératives ou renforcer celles qui existent déjà. Ce volet est géré conjointement par le Conseil Canadien de la Coopération et la *Canadian Co-operative Association* au nom du secteur coopératif. Il est évalué à cinq millions de dollars sur cinq ans, montant auquel s'ajoute des contributions de 20 p. 100 du secteur coopératif.

La mise en œuvre du volet « Services conseils » est actuellement assurée à l'échelle du pays par un solide réseau de 20 partenaires provinciaux, régionaux et sectoriels qui fournissent un accès à des services de développement coopératif dans les deux langues officielles. Le volet « Services conseils » permet à des organismes régionaux, provinciaux et sectoriels de renforcer leur capacité à répondre aux besoins communautaires et à offrir des services de développement coopératif, en plus d'accorder dans certains cas un financement limité à des projets de coopératives qui en sont à des stades critiques de leur développement.

COOPZONE : **UNE RESSOURCE QUI VOUS APPARTIENT !**

CoopZone, c'est un carrefour d'échange, d'informations, d'outils et de ressources en ligne, ainsi qu'un réseau national de développeurs de coopératives. Vous pouvez y accéder en tout temps en vous rendant à l'adresse Internet suivante: www.coopzone.coop

Cette initiative, issue d'un partenariat entre le Conseil Canadien de la Coopération (CCC), la Canadian Co-operative Association (CCA) et le Secrétariat aux coopératives du gouvernement du Canada, se veut principalement un système de soutien national pour les coopératives et les développeurs de coopératives, dans le but de contribuer à améliorer l'offre de services-conseils aux coopératives nouvelles et existantes, dans toutes les régions du pays, et ce, dans les deux langues officielles.

L'INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF, UN PARTENARIAT ENTRE :

